

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Conseil municipal : Jacques Lemarquis démissionne



À l'aube de son sixième mandat, Jacques Lemarquis a démissionné du conseil municipal. Photo Jacques Duplessis

À l'entame de son sixième mandat, Jacques Lemarquis, enfant du pays, pensait retrouver les compétences qu'il assurait depuis des années : la gestion de la forêt et la commission syndicale. « J'avais vu le maire au moment de créer la liste et lui avais fait part de mes ambitions », introduit-il. Précisons que Jacques Lemarquis était le « monsieur Forêt » de la commune, lui qui connaît toutes les parcelles boisées. « Et comme le maire ne m'avait rien signifié lors de notre rencontre, je pensais repartir avec ces compétences ! ». Mais voilà, « le jour du vote du maire et des adjoints, je découvre que la délégation forêt a été attribuée à un autre conseiller et que la commission syndicale sera représentée par le maire. Même si je savais que la démocratie n'a pas le même sens dans la commune, cette manière d'agir m'a profondément blessé. Où est donc le dialogue dont parle souvent le maire ? D'où ma décision radicale de démissionner ».

Profondément touché « par la position du maire mais aussi celle d'autres élus », précise-t-il, « je pense m'être investi largement dans mes fonctions, notamment dans le développement du

patrimoine forestier. Et pour quel remerciement » ?

• **« S'il était venu, il aurait fait partie de la commission forêt »**

Contacté, Gilles Dubois, maire, a tenu à préciser que lors des « différentes réunions qui ont précédé l'élection du maire, à aucun moment je n'ai promis telle ou telle place aux élus dans les commissions, seuls les adjoints ont été nommés. En ce qui concerne les commissions, et dans le but de préparer l'avenir, il me paraissait important de rajeunir les cadres. Et comme Jacques Lemarquis n'a pas participé aux réunions de la mise en place des commissions, je pense qu'il s'est lui-même mis à l'écart du conseil. S'il était venu, c'est une certitude, il aurait fait partie de la commission forêt ».

Toujours est-il que le premier magistrat a eu fin nez de présenter une liste de dix-sept élus, au cas où... Et très rapidement, ce cas est arrivé et lors de la dernière réunion du conseil, celui-ci comptait quinze élus autour de la table.